



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24 § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que suivant le dossier N°EAU/AUT/24/0344 Monsieur Bill Glesener a demandé auprès de l'Administration de la Gestion de l'eau une autorisation pour l':

Installation d'une station d'épuration individuelle dans le cadre de la construction d'une maison unifamiliale à Ehlinge

Une copie de la demande afférente est déposée à la maison communale à Reckange-sur-Mess du 26 avril 2024 au 13 mai 2024 inclus.

Reckange-sur-Mess, le 25 avril 2024.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal

26.04.2024 – 13.05.2024
EAU-2024-007-DEM

www.reckange.lu